

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

75025

Objet

Taxe d'enlèvement  
des ordures ménagères

DATE DE CONVOCATION

24 février 1975

DATE D'AFFICHAGE

24 février 1975

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 25

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT  
ARRIVÉE LE  
- 6. MAR. 1975  
DÉLIBÉRATION EXECUTOIRE  
Art. 46 du C. A. M.

L'An mil neuf cent soixante quinze  
vingt huit février

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, STIPAL, Melle FOUCHÉ, MM. DUFOUR, BUCHET, COLLE, RIVIERE, NAULIN, DOMEQ, DOIREAU, DELAIR, BROTEAU, LARGETEAU, LACHAUD, BERLAND, BOUCHET, TAP, Mme FAVIERE, M. BARRIERE, BARDE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET  
MONTRON par M. BUCHET  
PAPEAU par Me BARDE

Mme BIDEAU par Melle FOUCHÉ

Absents : MM. BOUTET

M DELAIR

a été élu Secrétaire.

Par circulaire du 10 février 1975, M. le Préfet fait connaître que, comme en 1974, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devra donner lieu au vote du produit à recouvrer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Vu le crédit inscrit au budget primitif de 1975, chapitre 967,

DECIDE :

- de fixer à 1 500 000 F le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à percevoir au titre de l'exercice 1975.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*